



Assemblée communale ordinaire du mardi 14 avril 2026 20h à l'Auberge de la Couronne

Afin de faciliter la prise du présent procès-verbal, la forme masculine est préférée.

Présidence : Monsieur Nicolas Hassler, Syndic

Membres présents : 74 citoyens et citoyennes ainsi que 4 non citoyens et citoyenne

Excusés : Messieurs Jérôme Beaud, Président de la Commission financière, et Frédéric Pasquier de Romanens.

A 20h00 précises, Monsieur Nicolas Hassler, Syndic, souhaite la bienvenue à toutes et tous pour cette assemblée de printemps.

Il désigne les personnes suivantes en tant que scrutateurs :

Partie gauche de la salle ainsi que la table du Conseil communal : Madame Mélina Barras

Partie droite de la salle : Monsieur Paul Chollet

Après cette procédure, le bureau de l'assemblée composé du Conseil communal et des scrutateurs est valablement constitué.

Monsieur le Syndic demande à la Secrétaire communale remplaçante, Madame Marie-Claire Mettraux, de tenir le procès-verbal des délibérations. Pour ce faire, l'assemblée est enregistrée.

Il prie également les personnes qui ne sont pas citoyennes de la commune de Sâles ou qui ont déposé leurs papiers durant les cinq derniers jours de ne pas intervenir et de ne pas voter. Il demande à ces personnes de lever spontanément la main afin d'être identifiées par les scrutateurs.

Pour rappel, selon la LCo (Loi sur les communes), l'assemblée vote à main levée. Toutefois, le vote peut avoir lieu au scrutin secret lorsque la demande est faite avant chaque vote et admise par le cinquième des membres présents (art. 18 LCo).

L'assemblée communale a été valablement convoquée par le bulletin communal *Les Quatre font la Une*, distribué par tout-ménage officiel, par avis au pilier public de Sâles ainsi que par avis dans la *Feuille Officielle* no 13 du 27 mars 2026.

Les documents d'usage ont été déposés pour consultation au secrétariat communal ainsi que sur le site internet www.commune-sales.ch. Le rapport de l'organe de révision, la fiduciaire Fiduconsult SA et les comptes détaillés figuraient sur le site internet de la commune. Monsieur le Syndic demande s'il y a des remarques sur le mode de convocation ainsi que l'ordre du jour qui suit. Personne n'intervient.

Ordre du jour

1. Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du 9 décembre 2025

(Le procès-verbal ne sera pas lu en assemblée ; il est à disposition à l'administration communale et sur le site internet)

2. Compte communaux 2025

- 2.1 comptes de résultats
- 2.2 comptes des investissements
- 2.3 rapport de la commission financière
- 2.4 vote

3. Investissements complémentaires 2026

- 3.1 crédit d'architecture pour la construction d'un bâtiment scolaire à Sâles : étude, concours et mise à l'enquête
- 3.2 rapport de la commission financière
- 3.3 vote

4. Divers



1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 9 décembre 2025

Comme indiqué dans la feuille officielle et la convocation, le procès-verbal ne sera pas lu. Un résumé de ce dernier a, par ailleurs, paru dans le journal communal. Il se trouvait aussi à disposition sur le site internet ainsi qu'au secrétariat communal. Le principal point traité concernait le budget 2026.

Le procès-verbal ne soulève aucune remarque.

Approbation

Le procès-verbal est soumis au vote et est approuvé par l'assemblée communale à main levée, à l'unanimité. Madame Marie-Claire Mettraux, Secrétaire communale remplaçante, est remerciée pour sa rédaction.

2. Comptes communaux 2025

2.1 COMPTES DE RESULTAT 2025

Monsieur le Syndic va faire le résumé de 922 pages du Grand livre et de 43 pages de comptes. Un résumé des différences par rapport au budget a paru en pages 8 et 9 du bulletin communal.

Il passe au détail par positions administratives au nombre de 10.

Il s'agit d'un passage obligé et va transmettre les informations le plus clairement possible.

0. Administration générale

Charges CHF 768'881.93

Produits CHF 169'502.99

Différence par rapport au budget +CHF 25'373.41

01. Législatif et exécutif : Il s'agit des frais de vacations pour les membres du Conseil communal ainsi que des Commissions conformes au budget ainsi que des frais des assemblées communales et des frais de l'organe de révision.

02. Administration générale : Globalement les frais relatifs aux services généraux sont conformes au budget. Les postes concernant les frais liés au système informatique sont à la hausse, soit les licences et logiciel, la maintenance et l'hébergement, pour un total de CHF 17'345.00.

Des frais supplémentaires sont à relever sur l'entretien de la Scierie pour le remplacement des fenêtres côté Sud pour CHF 8'940.00. Il s'agissait de mesures urgentes nécessaires afin de garantir la valeur du bâtiment. Les produits des locations de la Scierie sont stables.

1. Ordre et sécurité publics, défense

Charges CHF 179'652.67

Produits CHF 63'696.85

Différence par rapport au budget -CHF 5'259.00

14. Questions juridiques : Il s'agit principalement de la participation au service des curatelles CHF 59'101.00 (conforme au budget), les frais d'avocat engagés par la commune CHF 7'773.95 (volet éolien CHF 1'400.00 - parchets CHF 3'000.00 - divers 3'370.00).

15. Service du feu : Participation au service des Secours Sud Fribourgeois (SSF) : CHF 22'651.20.

16. Défense : En charges, la participation au stand de tir (CHF 2.50 par habitant), les frais de la protection civile, y compris l'amortissement planifié des abris PC.

2. Formation

Charges CHF 2'242'771.16

Produits CHF 375'503.05

Différence par rapport au budget CHF -37'416.83

De manière générale, il s'agit de prestations liées, le canton facture en fonction du nombre effectif d'élèves.



21. Cycle scolaire obligatoire : Ce poste regroupe :

La participation aux dépenses cantonales (charges liées) pour CHF 603'336.00, CO de la Gruyère pour CHF 492'946.00, Conservatoire pour CHF 43'045.00.

Les dépenses totales du cercle scolaire CHF 369'961.00 dont 60.5% à la charge de la commune de Sâles, soit CHF 224'092.00, selon la clé de répartition intercommunale (50% la population légale – 50% le nombre d'élèves).

En produit, la participation de la commune de Vaulruz de CHF 375'503.00 : la commune de Sâles étant la commune siège pour le cercle scolaire Sâles-Vaulruz.

Les frais de transports scolaires représentent la charge la plus importante à hauteur de CHF 304'367.00 dont la part de Sâles CHF 184'360.00.

La participation de la commune à l'accueil extrascolaire « La Courte Echelle » se monte à CHF 72'122.000, en augmentation.

Les charges des bâtiments scolaires soit le mobilier scolaire, la maintenance informatique, la conciergerie, les charges de chauffage, les entretiens et amortissements des bâtiments scolaires figurent dans ce poste. Les escaliers extérieurs de l'école de Romanens ont été rénovés pour un montant de CHF 11'761.00.

22. Ecoles spécialisées : Contribution pour les classes de développement, logopédie et psychologie (charges liées).

23. Formation professionnelle : Participation aux dépenses cantonales (charges liées) pour un montant de CHF 23'972.00 et les bourses communales de formation CHF 7'200.00.

Un diagramme est projeté au beamer sur la répartition des coûts de l'enseignement et de la formation :

Cycle obligatoire :	36% + 10% pour les transports scolaires + 5% pour les bâtiments
Cycle d'orientation de la Gruyère :	26%
Ecoles spécialisées :	15%
Conservatoire :	2%
Accueil extra-scolaire :	4%
Formation professionnelle :	2%

Un tableau de l'évolution du coût des transports scolaires démontre l'évolution depuis 2016. Monsieur le Syndic donne les explications, notamment qu'en 2025, la part pour la commune de Sâles s'élève à CHF 184'360.30, en hausse par rapport aux comptes 2024 en application de la clé de répartition déterminée par les communes de Sâles et Vaulruz, soit en fonction de la population et du nombre d'habitants. Les TPF sont mandatés depuis le mois d'août 2024, pour une durée de 5 ans.

3. Culture, sports et loisirs

Charges CHF 459'076.09

Produits CHF 50'669.95

Différence par rapport au budget -CHF 4'071.18

32. Culture : Participation à Option Gruyère pour CHF 10'077.00 et à la bibliothèque «Matulu» pour CHF 3'000.00 (la commune de Vaulruz participe au 50%, soit les CHF 1'500.00 en produits).

34. Sport et loisirs : Ce poste comprend la conciergerie, les frais de fonctionnement et d'entretien, l'amortissement planifié du bâtiment du Centre sportif. Les comptes sont conformes au budget.

En produit CHF 49'169.00, il s'agit de la participation du FC la Sionge à hauteur de CHF 16'000.00 (selon le contrat d'usage) ainsi les produits de locations de la salle « La Lisière» pour CHF 20'894.00, pour le solde il s'agit de divers remboursements.



4. Santé

Charges CHF 692'633.39

Produits CHF 14'681.50

Différence par rapport au budget CHF -101'204.58

Le compte santé est essentiellement constitué de charges liées, c'est-à-dire des participations de la commune à des dépenses cantonales, facturées selon une clé de répartition.

40. Hôpitaux, établissements médico-sociaux : Il s'agit de la part aux coûts résiduels des soins et de frais des EMS régionaux, y compris la participation au résultat de l'EMS La Sionge.

Les frais d'accompagnement personnes âgées en EMS ainsi que la participation au déficit de l'EMS de la Sionge (bénéfice de CHF 719.66) ont été inférieurs de CHF 91'695.00.

42. Soins ambulatoires : Les soins à domicile, indemnités forfaitaires et puériculture, participation au service d'ambulances du Sud Fribourgeois soit uniquement des charges liées. Au niveau des ambulances, à noter le remboursement dans les comptes 2025 d'un remboursement de CHF 8'101.00, soit l'excédent exercice 2024, montant comptabilisé en produits.

43. Prévention : Service dentaire scolaire (entièrement remboursé) et subventions aux soins dentaires, selon le règlement communal en la matière.

49. Santé publique non mentionnée ailleurs : Participation au dispositif sanitaire lors d'évènement(s) majeur(s) (charge liée cantonale).

Un tableau démontre l'évolution du poste 4120 «Etablissement médico-social» depuis 2018. Les résultats de l'EMS La Sionge sont pris en compte dans ce poste depuis l'introduction de MCH2 en 2022. Ce poste risque d'augmenter fortement ces prochaines années avec l'adoption du programme EMS - Horizon 2030.

5. Prévoyance sociale

Charges CHF 780'453.65

Produits CHF 8'428.65

Différence par rapport au budget +CHF 8'452.85

52. Invalidité : Charges liées cantonales.

53. Vieillesse et survivants : En charges les frais relatifs à la commission seniors et la participation aux primes AVS pour personnes sans activité. En produit la rétribution pour l'agente AVS.

54. Famille et jeunesse : Subventions aux crèches de CHF 52'819.00, à l'accueil familial de jour de CHF 10'011.00 et à l'école maternelle « Les Lapins Bleus » CHF 4'630.00. En produit, le remboursement d'une subvention à la crèche.

55. Chômage : Contribution des communes au Fonds cantonal de l'emploi. - Charges liées cantonales.

57. Aide sociale et domaine de l'asile : Principalement la part communale au service social de la Gruyère pour CHF 219'845.00 et services sociaux spécialisés pour CHF 3'596.00 ainsi que l'aide aux victimes d'infraction.

Un tableau démontre l'évolution constante du poste Service social gruérien, lequel a pratiquement doublé en 20 ans.

6. Trafic et télécommunications

Charges CHF 522'520.68

Produits CHF 55'814.74

Différence par rapport au budget -CHF 36'495.85



61. Routes communales et génie civil :

Ce poste regroupe, les frais relatifs aux routes communales, salaires de l'employé communal, entretiens et divers

Pour le Service hivernal des routes communales :

En 2025, un montant de CHF 46'895.00 alors que le budget prévoyait un montant de CHF 50'000.00, soit une diminution de CHF 3'104.00. Ces sont les conditions météorologiques qui influence cette position.

Amortissements planifiés MCH2 :

L'amortissements des routes planifiées selon les directives MCH2 pour CHF 177'880.00, avec l'amortissement de la route de Romanens, secteur village et la route forestière à Maules.

Autres charges :

Frais d'entretien des routes pour CHF 36'767.00, frais de consommation de l'éclairage public pour CHF 6'038.00, frais d'entretien pour les lampadaires défectueux CHF 7'921, frais d'entretien des véhicules de l'édilité pour CHF 7'005.00, frais de carburant pour CHF 4'518.00 sont les principales charges du poste.

62. Transports publics : Charges liées pour la part aux dépenses cantonales pour le trafic régional ainsi que la part au fond fédéral d'infrastructure ferroviaire. Depuis le 1^{er} janvier 2024, la commune vend des cartes journalières dégriffées CFF, contactez l'administration communale. En effet, ce service est mis à disposition de la population et aucun risque financier n'est à assumer par la commune : une rétribution de 5% sur les ventes est encaissé par la commune pour ce travail.

7. Protection de l'environnement, aménagement

Charges CHF 999'551.87

Produits CHF 846'151.56

Différence par rapport au budget +CHF 18'779.15

Remarque :

Conformément à la loi, les recettes doivent couvrir les dépenses pour l'approvisionnement en eau, le traitement des eaux usées et les déchets. Une tolérance de 70% du degré de couverture pour la gestion des déchets est admise. En cas de bénéfice celui-ci est attribué à la réserve. Il s'agit des postes 71 et 72.

71. Approvisionnement en eau :

Charges : Achat d'eau auprès de l'AVGG, entretien du réseau d'eau potable et des compteurs.

Produits : Taxes d'eau selon règlement communal en vigueur.

Un montant de CHF 25'0462.00 a été alloué à la réserve.

72. Traitement des eaux usées :

Charges : Frais de l'AIMPGPS (station d'épuration), entretien du réseau communal d'épuration EU et EC.

Produits : Taxes d'épurations selon règlement communal en vigueur.

Un montant de CHF 24'046.00 a été alloué à la réserve.

73. Gestion des déchets : Le taux de couverture 2025 est de 70.0% contre 74.4 en 2024. Une étude est en cours afin de passer de la taxe au sac à une taxe au poids. Un montant de CHF 1'700.00 a été prélevé sur la réserve pour atteindre le taux de couverture. La quantité de déchets et les coûts qui en découlent sont en constante augmentation.

74. Aménagement des cours d'eau : Le projet intercommunal de revitalisation de la Sionge suit son cours. Les travaux d'entretien de curage, de creuse et débouchage d'entrée d'aqueduc sur plusieurs ruisseaux de la commune, la sécurisation des berges ruisseau des Coulas, secteur Es Echelettes (rte du Moulin).

75. Protection des espèces et du paysage : Le poste concerne la commission des marais de Maules et de Sâles. En produit, une subvention du service des forêts et nature.



76. Lutte contre la pollution de l'environnement : Les travaux de revitalisation du site pollué de Maules sont en cours, suivant les discussions avec le service cantonal de l'environnement et de l'ingénieur mandaté pour le suivi du dossier.

77. Protection de l'environnement, autres : Le poste concerne l'entretien du cimetière en charge et en produit les taxes d'inhumation selon le règlement communal.

79. Aménagement du territoire : En charge, la cotisation à l'ARG (Association régionale de la Gruyère) pour CHF 33'713.00, ainsi que la facture du nouveau SIT qui sera mis prochainement en ligne. En produits, les émoluments communaux perçus en matière de construction.

Le diagramme diffusé au beamer démontre l'évolution des quantités de déchets traités depuis 2020. Malgré la fermeture du dépôt de branches accessible sans contrôle, nous constatons une forte augmentation des quantités des déchets verts et branches.

8. Economie publique

Charges CHF 4'742.00

Produits CHF 31'438.37

Différence par rapport au budget +CHF 13'787.37

82. Sylviculture : La part au résultat bénéficiaire 2025 du Triage forestier est meilleure, soit CHF 31'438.00 au lieu de CHF 20'839.00 budgété.

83. Tourisme : Cotisation à Gruyère Tourisme, 2.50/habitant

9. Finances et impôts

Charges CHF 442'522.88

Produits CHF 6'047'851.79

Différence par rapport au budget +CHF 460'616.38

91. Finances et impôts :

Impôts ordinaires (revenu et fortune) des personnes physiques supérieurs de CHF 430'699.00 dus à des rentrées d'anciennes périodes fiscales 2022 et 2023 supérieures à la provision.

L'impôt sur les prestations en capital a été inférieur de CHF 28'132.00.

Un montant de CHF 24'287 a été mis en perte sur débiteurs pour 2025. Ce montant est supérieur aux montants des années précédentes.

Les bons résultats 2025 nous ont également permis de mettre en provision une réévaluation sur une créance à hauteur de CHF 98'362.00, ceci en accord avec notre organe de révision.

Impôts des personnes morales supérieurs de CHF 17'864.00.

Impôts irréguliers sont supérieurs de CHF 157'615 par rapport au budget, notamment impôts sur les gains immobiliers +CHF 85'326.00 et impôts sur mutation +CHF 54'902.00 et contribution immobilière +CHF 19'919.00.

93. Péréquation : Recette liée à la péréquation intercommunale, conforme au budget. Il s'agit d'un instrument d'équilibre entre communes. Les communes riches payant pour les communes moins favorisées. En légère diminution par rapport à 2024.

95. Part aux recettes sans affectation : Produits liés concernant l'impôt cantonal sur les véhicules moteurs selon l'OCN, conforme au budget.

96. Administration de la fortune et de la dette : Ce poste concerne la gestion du patrimoine financier de la commune, défini selon les critères MCH2, soit : les bâtiments communaux en location, le restaurant de la Couronne, la boulangerie et les parchets communaux. Les produits sont supérieurs aux montants budgétés et les charges également. Le résultat net est de ce fait conforme au budget.



99. Poste non ventilable :

La part de la réserve de réévaluation du patrimoine administratif MCH2 n'est pas utilisée pour les comptes 2025. En accord avec la fiduciaire, le montant sera dissout en 2031, soit au terme des 10 années de MCH2, comme produit extraordinaire.

La réévaluation des patrimoines implique la création de réserves de retraitement distinctes. Une réserve est créée en lien avec la réévaluation du patrimoine administratif, en fonction du type d'investissements réévalués. Une fois la réévaluation réalisée, chaque collectivité locale aura constitué une réserve de retraitement. Cette réserve est destinée à neutraliser les charges de réamortissement à la reconstitution de la valeur résiduelle des immobilisations, pour les 10 premières années MCH2.

Les biens ayant encore une valeur résiduelle après 10 ans généreront dès la 11e année un amortissement comptable jusqu'au terme de leur durée d'utilisation théorique.

Le diagramme représente ainsi les recettes d'impôts :

Personnes physiques	80%
Personnes morales	2%
Contribution immobilière	8%
Impôts sur véhicules (part restituée par OCN)	3%
Autres impôts	6%
Impôts à la source	1%

Les comptes 2025, établis selon les normes MCH2, bouclent sur **un bénéfice d'exercice de CHF 570'933.13**, soit une amélioration par rapport au budget de CHF 606'245.78. Ce bénéfice est reporté au bilan en augmentation du capital propre.

Comme expliqué dans le journal communal, l'amélioration des comptes de résultat est due en grande partie aux impôts ordinaires, mais aussi aux impôts spéciaux, gains immobiliers, impôt sur les gains immobiliers (liste non exhaustive).

Les charges ont été inférieures à ce qui avait été budgété.

Monsieur le Syndic donne la parole à Monsieur Sébastien Regamey, membre de la Commission financière.

2.3 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

La fiduciaire Fidiconsult SA a transmis le rapport sur la vérification des comptes de résultat 2025. Selon leur appréciation, la comptabilité et les comptes 2025 sont tenus correctement et conformes aux principes de la comptabilité publique.

Les comptes 2025 ont été bouclés avec le modèle comptable harmonisé 2 (MCH2).

La Commission financière constate une excellente maîtrise des charges par rapport au budget initial, qui prévoyait un léger déficit. De meilleures recettes fiscales ont permis de boucler les comptes de résultat 2025 sur un bénéfice de CHF 570'933.13.

La Commission remercie Messieurs Hassler et Gendre pour leur travail et leurs explications ainsi que le Conseil dans son ensemble de gérer judicieusement le patrimoine communal.

La Commission financière recommande aux citoyens et citoyennes de bien vouloir approuver ces comptes de résultat 2025.

Ouverture à la discussion

La parole n'est pas demandée.

2.4 VOTE

Monsieur le Syndic demande à l'assemblée : acceptez-vous les comptes de résultat 2025 de la commune ?

Les membres du Conseil communal s'abstiennent lors du vote sur les comptes.

Approbation : 67

Opposition : -

Abstention : -



2.2 COMPTES DES INVESTISSEMENTS 2025

Monsieur le Syndic passe au compte d'investissements. Le détail complet figurait à la page 10 du bulletin communal.

Le service des communes informe, dans le cadre de l'examen de la régularité formelle des budgets, que le compte des investissements ne contient pas d'objet du patrimoine financier et ne concerne ainsi que les éléments du patrimoine administratif.

Les investissements du patrimoine financier seront, à l'avenir, comptabilisés dans le bilan et réévalués régulièrement selon les besoins.

2. Formation

217 Bâtiments scolaires :

L'investissement de la rénovation thermique de l'école de Sâles a été voté le 12 décembre 2023. Cet investissement est en attente du résultat du crédit d'étude pour les futurs bâtiments scolaires.

Pour ce qui est du crédit d'étude, futurs bâtiments scolaires, un montant de CHF 50'556.55 a été utilisé en 2025, il conviendra également, une fois l'investissement terminé de facturer la participation à la Commune de Vaulruz.

3. Culture, sport et loisirs

34. Sports et loisirs :

L'investissement a été validé en assemblée communale du 14 mai 2024 : les travaux se sont terminés en début d'année par la mise en service de l'installation.

6. Trafic et télécommunication

61. Circulation routière : Ce chapitre se compose de plusieurs investissements :

Aménagement de la route de Romanens, secteur village pour un montant de CHF – 240.80.

Ce compte a fait l'objet de correction de comptabilisation des factures concernant les travaux de canalisations, hors devis d'investissement, pour un montant de CHF 201'159.90. Le montant a été imputé dans les comptes de résultats concernés au lieu du compte d'investissement. Les dépenses réellement effectuées en 2025, pour les travaux, se monte à CHF 200'919.10. Les travaux sont en phase finale avec les paiements des emprises en 2026 et quelques finitions au niveau des terrains privés touchés.

7. Environnement, aménagement

71. Approvisionnement en eau : Approvisionnement en eau – Il s'agit de l'encaissement de taxes uniques de nouveaux raccordements à l'adduction d'eau, selon règlement communal.

72. Protection des eaux : Protection des eaux – Il s'agit également de l'encaissement des taxes uniques de nouveaux raccordements au réseau communal d'épuration, selon règlement communal.

74. Revitalisation de la Sionge :

- Sécurisation des berges, ruisseau Clos-Pittet voté le 9 décembre 2025
- Revitalisation de la Sionge – L'investissement voté le 14 mai 2024 débute en 2024.

Aucun investissement n'a été terminé en 2025.



2.3 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Monsieur Sébastien Regamey, membre de la Commission financière, donne lecture du rapport. La Commission financière a pris connaissance du rapport de la fiduciaire Fidiconsult SA concernant la vérification du compte d'investissements pour 2025.

L'exercice 2025 respecte les décisions ratifiées par l'assemblée communale et les investissements en cours devraient être terminés dans le respect des budgets.

La commission financière demande aux citoyennes et citoyens de bien vouloir approuver le compte d'investissements 2025.

Ouverture à la discussion

La parole n'est pas demandée.

2.4 VOTE

Monsieur le Syndic soumet au vote : acceptez-vous le compte d'investissement 2025 ?

À savoir que les membres du Conseil communal s'abstiennent lors du vote sur les comptes.

Approbation : à l'unanimité

Opposition : -

Abstention : -

3. Investissements complémentaires 2026

3.1 CREDIT D'ARCHITECTURE POUR LA CONSTRUCTION D'UN BATIMENT SCOLAIRE A SALES : ETUDE, CONCOURS ET MISE A L'ENQUETE

Présentation

Monsieur le Syndic expose, au nom du Conseil, un investissement à hauteur de CHF 1'200'000.00 pour un crédit d'étude, concours jusqu'à la mise à l'enquête.

De nombreuses informations ont été transmises par le biais du journal communal.

Le groupe de travail intercommunal Sâles-Vaulruz s'est réuni a de nombreuses reprises afin d'étudier différentes variantes, avec l'appui de spécialistes, dans le cadre du crédit d'étude accepté le 13 mai 2025.

Au terme de ces travaux, la solution retenue est la construction d'une nouvelle école de 12 salles de classes, dont 2 ACT/ACM sur le site actuel du Foyer St-Joseph. Le potentiel de surélévation de l'école existante à Vaulruz reste en réserve pour un développement futur éventuel.

Cette variante a été privilégiée principalement pour des raisons de coûts. Elle permet également d'envisager une nouvelle affectation de la surface occupée actuellement par l'EMS qui sera détruit. C'est un nouveau centre pour le village de Sâles. L'aménagement de cette parcelle étant complexe, cette option n'a été retenue qu'après l'obtention d'un accord de principe de la DIME. Les contraintes imposées, notamment la déviation d'un cours d'eau passant sous l'EMS et sa remise à ciel ouvert le long de la route cantonale – permet néanmoins la réalisation de la future école.

Il s'agit d'un projet d'envergure, qui pèsera sur les finances communales durant de nombreuses années. Selon mes projections, une nouvelle école entre 12 et 15 millions aura pour conséquence une augmentation de l'ordre de 10 ct d'impôts.

La commune de Sâles sera seule à investir pour cette nouvelle école. Un accord sera toutefois conclu entre les deux communes afin de refacturer les surfaces utiles des salles de classe.

Place maintenant à la présentation de l'investissement en question, elle présentation se déroulera en deux phases :

La phase 1, présentée par Madame Marie-Chantal Pasquier, portera sur les aspects démographiques ainsi que sur le constat du manque de salles de classe.



La phase 2, présenté par Monsieur Stéphane Baechler, sera consacrée à la synthèse de l'étude de faisabilité, réalisée par le bureau Joris Pasquier Architecture SA, dont deux représentants sont présents ce soir pour répondre aux questions techniques. Cette partie abordera également les éléments financiers ainsi que les propositions du groupe de travail.

Monsieur le Syndic passe la parole à Madame Marie-Chantal Pasquier, Conseillère communale.

Madame Pasquier démontre que les populations de Sâles et de Vulruz sont appelées à croître dans les prochaines années. Les nombreuses grues qui ponctuent aujourd'hui nos paysages villageois en témoignent clairement.

C'est avec cette vision d'avenir que nous avons conduit une étude démographique projetée jusqu'en 2035, afin d'anticiper de manière proactive les infrastructures scolaires nécessaires à nos communes.

(slide : manque de salles de classes – croissance de la population de Sâles et Vulruz)

Avec les effectifs que nous connaissons aujourd'hui, il est fort probable que déjà, nous devons ouvrir une quatrième classe enfantine et une dixième classe primaire dès cet automne.

Dans ce cas, l'école de Romanens rouvrira donc ses portes. Si cette décision peut paraître évidente, elle s'accompagne néanmoins d'enjeux organisationnels et financiers significatifs, en particulier pour ce qui concerne les transports scolaires.

Par la suite, si le besoin d'ouverture d'une classe supplémentaire se présente, des containers modulaires seront indispensables pour répondre au besoin d'espace.

Pour assurer la continuité et la qualité des prestations scolaires, le renforcement de notre capacité d'accueil n'est plus seulement souhaitable : il est devenu indispensable.

(slide : manque de salles de classes – calcul du nombre d'élèves moyen actuel de la région)

Au tour de Monsieur Stéphane Baechler, Vice-syndic, de prendre la parole pour cette phase 2.

Sur la base de l'évolution démographique expliqué par Madame Marie-Chantal Pasquier à Sâles et à Vulruz, nous avons réalisé un état des lieux de la situation scolaire actuelle.

Aujourd'hui, à Sâles, nous disposons de 5 classes primaires. Une classe à Maules est appelée à fermer comme étant considéré comme classe satellite qui ne sont désormais plus autorisées selon les normes actuelles.

À Vulruz, la situation se compose de 2 classes enfantines et de 4 classes primaires.

Au total, cela représente actuellement 2 classes enfantines et 9 classes primaires pour l'ensemble du cercle scolaire

En se projetant à l'horizon 2030–2035, les besoins évoluent significativement. Nous devons atteindre une capacité de 4 classes enfantines et 11 classes primaires sans compter toutes les salles annexes, tel que ACT/ACM, logopédie, salle d'appui.

Cela signifie concrètement qu'il nous manque 2 classes enfantines et 2 classes primaires ainsi que certaine salle annexe pour répondre à la demande future.

(Slide – manque de salles de classes – Etat des lieux 2025 – carte)

Afin de répondre aux besoins croissants en salles de classe projeté à l'horizon 2030, une commission intercommunale s'est constituée, réunissant une délégation des conseils communaux de Sâles et Vulruz.

L'objectif de cette commission est d'identifier et d'évaluer des solutions concrètes pour anticiper les besoins futurs.

Dans ce cadre, quatre sites potentiels ont été retenus pour faire l'objet d'une étude de faisabilité, soit l'école de Vulruz, l'école, La Lisière et le foyer St-Joseph tous situés sur la commune de Sâles.

Ces analyses permettront de déterminer le site le plus adapté pour la réalisation d'un futur complexe scolaire répondant aux exigences pédagogiques, techniques et territoriales.

(slide : Sites et interventions étudiées – Ecoles de Sâles et de Vulruz, La Lisière, Foyer St-Joseph)

Dans le cadre de notre réflexion, quatre variantes ont été étudiées. Les deux premières options, qui se sont révélées les moins avantageuses.

La première concerne l'école de Sâles, avec une rénovation complète et une remise aux normes. Cette solution engendrerait des coûts importants, sans pour autant permettre de répondre au manque de salles de classe. Elle nécessiterait en outre la mise en place de solutions provisoires durant les travaux, ce qui complexifie fortement l'organisation.



La deuxième variante porte sur l'école de Vulruz, avec une surélévation du bâtiment existant. Bien que techniquement envisageable, cette option entraînerait des perturbations importantes dans une école actuellement en bon fonctionnement et ne permettrait pas non plus de couvrir les besoins futurs. Ainsi, ces deux premières variantes présentent des limites importantes, tant sur le plan fonctionnel que financier, et ne permettent pas, à elles seules, de répondre de manière satisfaisante aux besoins identifiés.

(slide : Sites et interventions étudiées –Ecole de Sâles Rénovation – Ecole de Vulruz Surélévation)

Nous passons maintenant aux deux autres variantes, basées sur des sites disponibles pour la construction d'une nouvelle école.

Le premier site se situe à La Lisière avec une grande surface à disposition. Il présente l'avantage de disposer de terrains disponibles. Toutefois, il nécessiterait une révision du plan d'aménagement local afin de permettre une mise en zone adaptée à une infrastructure scolaire. De plus, ce site est relativement excentré du village, ce qui constitue un inconvénient en termes d'accessibilité et d'intégration.

Le second site concerne le foyer St-Joseph. Cette option prévoit la démolition du foyer avec la construction d'une nouvelle école sur un site déjà conforme au plan d'aménagement local. Situé au centre du village, il offre une localisation idéale. Par ailleurs, la fermeture prévue du foyer au printemps 2027 ouvre une opportunité concrète de réaffectation du site.

Ainsi, parmi les deux sites à disposition de la commune, celui du foyer St-Joseph apparaît comme le plus approprié. Il permettrait de réaliser un établissement répondant pleinement aux besoins en salles de classe, tout en bénéficiant d'une situation centrale et d'une disponibilité du terrain à court terme.

(slide Sites et interventions étudiées – La Lisière et Foyer St-Joseph : nouvelle construction)

Une fois les sites identifiés, nous avons approfondi l'analyse en étudiant plusieurs variantes d'organisation du futur cercle scolaire.

Ces variantes ont fait l'objet d'estimations de coûts avec une marge d'incertitude de plus ou moins 20 %.

La variante 1 prévoit la construction d'une nouvelle école sur le site du foyer St-Joseph, comprenant 4 classes enfantines et 6 classes primaires. Elle inclut également une réorganisation des bâtiments existants permettant d'accueillir 5 classes primaires supplémentaires. Cette solution représente un coût estimé à 12 millions de francs.

La variante 2 propose une surélévation de l'école de Vulruz avec finalement un total de 2 classes enfantines et 6 classes primaires, ainsi que la construction d'un nouveau bâtiment comprenant également 2 classes enfantines et 6 classes primaires, notamment sur le site du foyer St-Joseph. Le coût de cette variante est estimé à 14,5 millions de francs.

Enfin, la variante 3 repose sur la construction d'une nouvelle école comprenant 2 classes enfantines et 4 classes primaires sur le site du Foyer St-Joseph, complétée par la rénovation et la réorganisation des infrastructures existantes, notamment sur les sites de l'école de Vulruz et le complexe scolaire de Sâles. Cette option est également estimée à 15 millions de francs.

Au vu des analyses techniques, fonctionnelles et financières, le choix s'est naturellement porté sur la variante 1.

(slide Sites et interventions étudiées : Variantes 1 – 2 – 3)

Et le ruisseau sous le foyer St-Joseph me direz-vous !

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, nous avons également pris contact avec le service de l'environnement afin de traiter la problématique des cours d'eau, déjà évoquée en assemblée communale.

Nous avons reçu un accord de principe : à condition de ne pas construire sur la zone de parking, la réalisation de l'école sur le site du foyer est envisageable. Cela inclut notamment un aménagement du ruisseau existant, avec une remise partielle de son tracé à ciel ouvert le long du trottoir.

Avec le choix de la variante 1, nous construisons une nouvelle école sur le site du foyer St-Joseph, comprenant 4 classes enfantines, 6 classes primaires et 2 salles dédiées à l'accueil extrascolaire.

Une question se pose alors naturellement : que faire des bâtiments scolaires existants, situés à la place de l'église et dans le complexe à l'arrière ?

Nous avons étudié plusieurs scénarios de réaffectation afin de valoriser ces infrastructures. L'objectif est de leur donner une fonction adaptée aux besoins actuels de la commune.

Concrètement, le complexe scolaire existant pourrait accueillir un nouvel espace AES au rez-de-chaussée, répondant à la saturation sur le site de Vulruz, et à l'étage une bibliothèque scolaire, répondant aux besoins pédagogiques.



En parallèle, le bâtiment verrait le retour de l'administration communale, ce qui permet d'optimiser l'usage du patrimoine tout en centralisant certaines fonctions. Les étages supérieurs pourraient également être aménagés en logements, par exemple quatre appartements.

Cette approche offre une solution complète : elle valorise les bâtiments existants, répond aux besoins éducatifs et extrascolaires et prépare la commune à l'avenir.

(slide : Nouvelle école de Sâles)

Après cette présentation de la synthèse de notre étude faisabilité pour le cercle scolaire, nous pouvons tirer la conclusion suivante.

La solution retenue est la construction d'une nouvelle école sur le site du foyer St-Joseph. Ce futur établissement comprendra 4 classes enfantines, 6 classes primaires et 2 salles dédiées à ACM/ACT. Le budget total prévu pour ce projet est de 12 millions de francs TTC, avec une marge d'incertitude de $\pm 20\%$.

Un crédit d'études de 1,2 million est inclus dans ce budget. Il permettra de financer notamment le concours d'architectes et les honoraires des mandataires jusqu'à l'obtention du permis de construire.

(slide : Synthèse – Horizon 2025)

Coûts de réalisation – Plan de financement

Concours - Honoraire des mandataires - Divers

Concours ouvert d'architecture	CHF	330'000.00
Honoraires des mandataires phases 31-33	CHF	790'000.00
Architecte	CHF	420'000.00
Ingénieur civil	CHF	140'000.00
Ingénieur CVS	CHF	50'000.00
Géomètre, Acousticien, Physicien du bâtiment	CHF	90'000.00
Architecte paysagiste	CHF	40'000.00
Divers & Imprévus	CHF	50'000.00
Investissement total TTC	CHF	1'200'000.00

Pour permettre la réalisation du projet, un crédit d'étude de 1,2 million de francs est prévu.

Ce crédit couvre deux éléments principaux.

Premièrement, l'organisation du concours d'architecture. Étant donné le montant du projet, nous sommes soumis à une procédure de marché public ouvert. Le coût de cette phase est budgétisé à 330'000 francs, incluant l'organisation du concours, les indemnités versées aux bureaux participants ainsi que la rémunération du jury chargé de sélectionner le projet lauréat.

Deuxièmement, les honoraires du mandataire pour les phases SIA 31 à 33, soit l'avant-projet, le projet et la mise à l'enquête jusqu'à l'obtention du permis de construire. Ces prestations représentent un montant de 790'000 francs. Elles incluent l'ensemble des études nécessaires, notamment en architecture et en aménagement extérieur.

À cela s'ajoutent des frais complémentaires pour les études techniques et les divers coûts liés à la préparation du projet.

Ce crédit d'étude permet ainsi de couvrir l'ensemble des démarches jusqu'à l'obtention du permis de construire, garantissant une base solide avant le lancement des travaux.

Nous sommes bien entendu conscients que vous soumettre aujourd'hui ce crédit d'étude de 1'200'000 francs revient, en réalité, à vous projeter vers un investissement global de 12'000'000 francs pour la réalisation complète du projet.

Valider ce crédit d'étude aujourd'hui, c'est poser les bases d'un projet global de 12 millions. Une étape indispensable pour maîtriser, sécuriser et garantir la qualité de la réalisation.

Pour terminer, cet investissement de 1'200'000 francs engendrera des charges annuelles maîtrisées.



Celles-ci se composent d'environ 16'200 francs d'intérêts, calculés sur la base d'un emprunt à un taux de 1,35 % sur 10 ans, ainsi que de 36'000 francs d'amortissement annuel, selon les règles MCH2, à un taux de 3 % sur une durée de 33 ans 1/3.

Ces éléments financiers restent donc tout à fait supportables pour la commune.

Monsieur Stéphane Baechler termine ainsi sa présentation et remercie les participants pour leur attention.

3.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIERE

Monsieur Stéphane Regamey, membre de la Commission financière, donne lecture du rapport.

La commission financière a examiné le rapport d'investissement concernant le crédit d'architecture pour la construction d'un bâtiment scolaire (étude, concours, mise à l'enquête).

Dans un avenir très proche, les changements de lois scolaires concernant les classes, dites isolées, ne permettront plus d'utiliser des classes telles que Maules, Romanens ou Rueyres.

Le coût total de cet investissement est devisé à CHF 1'200'000.00. Celui-ci sera financé par un emprunt bancaire avec les frais annuels suivants :

Intérêts du prêt bancaire (1,35% sur 10 ans)	CHF 16'200.00
Amortissement annuel selon MCH2 (3% sur 33 1/3 ans)	CHF 36'000.00

La commission financière préavise favorablement cet investissement mais tient à préciser à l'assemblée que cet investissement est la base d'un futur projet de site unique pour la commune de Sâles.

Ce projet regroupant sur son site 12 classes générera de futurs crédits de construction ou de réaffectation des bâtiments scolaires existants.

Ouverture à la discussion

Madame Catherine Oberson demande des éclaircissements sur les mandataires.

Monsieur le Syndic rappelle qu'un crédit d'études de CHF 60'000.00 avait été voté (en partenariat avec la commune de Vaulruz), avait alors été mandaté le bureau d'architecte Joris Pasquier SA suite à un appel d'offres.

Monsieur Joris Pasquier complète en informant que le bureau a piloté un groupe de travail composé d'architectes, ingénieurs civils, ingénieurs chauffagiste et ventilation, et physique du bâtiment et ingénieurs protection incendie pour faire une analyse des bâtiments existants, soit l'école de Sâles, pour définir s'il y avait des problématiques.

Madame Catherine Oberson estime le montant de CHF 790'000.00 élevé pour des honoraires des mandataires.

Monsieur Stéphane Baechler répond que ce montant-ci concerne la phase II, pour les travaux des bureaux d'architectes, d'ingénieurs, des architectes paysagistes pour la remise à ciel ouvert du ruisseau, notamment, lesquels prépareront le dossier de mise à l'enquête.

Monsieur Florian Pittet précise que dans le tableau présenté, le montant de CHF 790'000.00 regroupe tous les honoraires des mandataires.

Monsieur Eric Menoud demande si une clé de répartition entre Vaulruz a été réfléchi et si les bâtiments de cette commune ont fait l'objet d'une analyse.

Monsieur Nicolas Hassler répond à la dernière question, la surélévation de l'école à Vaulruz a été étudiée. Une synthèse des 4 options a été faite. Vaulruz a bien été intégré dans l'étude et a donné son accord de principe. Aucune convention avec Vaulruz n'est signée à ce jour mais des renseignements, des conseils ont été pris afin de trouver la meilleure solution.

Monsieur Stéphane Baechler informe avoir pris des renseignements sur le fonctionnement d'autres cercles scolaires.

1) Déconseillé, la construction d'un site et le partage des coûts, l'entretien ou rénovation pose problème lors d'un investissement pour l'une ou l'autre commune hors territoire concerné.

2) A l'instar dans ce qui se fait dans d'autres communes de la Gruyère, et qui a été retenu, on prend toutes les surfaces au m² au sol de classes et salles annexes dédiées à l'enseignement -hors WC et autres- un montant de ces surfaces est facturé au cercle scolaire et après réparti entre les communes de Sâles et Vaulruz. La commune de Sâles facturera donc une location tout commune Vaulruz facture ses bâtiments, prix du m² au même montant.



Monsieur Nicolas Gremaud demande quel avait été le coût de la construction de l'école de Vulruz et pour combien de classes.

Monsieur Stéphane Baechler se souvient d'un montant n'excédant pas les 6 millions pour 6 classes dont 2 enfantines et des classes ACT/ACM, celles-ci ont été transformées pour répondre aux besoins. Les enfants viennent aux cours ACT/ACM à Sâles. Le projet de Sâles comporte 12 classes.

Monsieur le Syndic en convient, aujourd'hui, c'est 1 million par salle de classe. A ce titre, Siviriez va présenter un projet de 20 millions pour 20 salles. Il ajoute que les déplacements entre Sâles et Vulruz sont conséquents.

Monsieur Dominique Savary questionne au sujet du bâtiment existant à Sâles, sur la désaffectation à l'arrière, pour quelle raison ?

Monsieur Stéphane Baechler répond qu'au niveau conception et structurel, ce bâtiment est difficile à agrandir ou transformer intérieurement. Le hall d'entrée est très vaste, la poutraison prend beaucoup d'espaces et ne permet pas de rénovation. Aujourd'hui, au niveau des surfaces, les classes actuelles ne répondent plus aux normes, une rénovation est très compliquée.

Monsieur Dominique Savary précise qu'il aurait aimé savoir pourquoi ne pas inclure dans le projet les classes existantes. Ne pas transformer mais conserver l'existant, cela est-il possible ?

Monsieur Stéphane Baechler dit que financièrement cela n'était pas avantageux, une étude a été faite, le montant de la rénovation se monterait à 3 millions, l'option de cette transformation n'a donc pas été retenue. De toute façon, un nouveau bâtiment doit être réalisé.

Monsieur le Syndic note qu'il s'agit de la variante 3, laquelle n'a pas été retenue, le coût étant supérieur de 3 millions.

Monsieur Stéphane Baechler ajoute que les classes étaient aux normes lorsque le bâtiment a été construit mais aujourd'hui ne le sont plus. La possibilité de relier le complexe à l'arrière et le nouveau bâtiment a été étudiée, mais les hauteurs diffèrent, la problématique des personnes à mobilité réduite soulevait une complexité également. Le besoin en AES est conséquent, celui de Vulruz est actuellement saturé, on doit donc répondre à cette demande également.

Monsieur Pierre-Alain Oberson demande si les frais de démolition sont compris dans le coût.

Joris Pasquier répond par l'affirmative, un montant évalué entre CHF 300'000.00 et CHF 500'000.00.

Monsieur Nicolas Gremaud demande si le prolongement de l'école, à l'arrière, a aussi été étudié.

Monsieur Stéphane Baechler confirme.

Monsieur le Syndic relève qu'il a été privilégié de conserver le terrain agricole à l'arrière, il ajoute aussi qu'il y a peu d'espaces autour du bâtiment. S'agissant de l'EMS, ne rien faire coûterait CHF 100'000.00 pour son entretien, les assurances, même s'il n'est plus occupé. Une nouvelle affectation est quasiment impossible. La proposition soumise est vraiment très réfléchie et idéale. Les écoles satellites seront supprimées et tout sera centralisé, soit à Sâles, soit à Vulruz.

Monsieur Mathias Schmid constate qu'il est impossible de surélever un bâtiment, il vaudrait mieux prévoir un bâtiment assez haut et de rajouter à côté ce qui permettrait de continuer de fonctionner.

Monsieur le Syndic note la difficulté de surélever l'école de Vulruz, les travaux qui seraient conséquents ne pourraient se faire durant les vacances d'été, le chantier serait vraiment compliqué.

Monsieur Stéphane Baechler ajoute que, en terme démographique, on passe un palier, la simple surélévation ne suffit pas. Des salles supplémentaires doivent être construites, impérativement.

Monsieur Stéphane Baechler informe des obligations suivantes : en cas de construction d'une école de 1 à 6 classes primaires, 2 classes ACT/ACM doivent être réalisés, dès 7 classes primaires et jusqu'à 12, 4 classes ACT/AMC. Pour cette raison, 4 classes enfantines et 6 classes primaires, ainsi les classes ACT/ACM se limitent à 2. Financièrement parlant, cette option est donc la meilleure.

Monsieur le Syndic indique que la commune a soumis une demande de subvention auprès du Canton, au mois de novembre 2025. Les subventions peuvent être obtenues à conditions de répondre aux nombreuses exigences. La DIME a répondu favorablement à notre requête, dernier projet retenu à pouvoir bénéficier d'une éventuelle subvention.

Madame Marianne Monney, au vu des dernières constructions d'école comme à Riaz ou Vulruz et déjà trop petites, questionne : ne serait-il pas possible de faire un étage supplémentaire, destiné à d'autres activités et qui pourraient servir plus tard en salles de classes au besoin, et de ce fait, anticiper des nouveaux investissements dans 5-10 ans.



Monsieur Stéphane Baechler répond que le PAL ne le permet pas. D'ailleurs une dérogation sera demandée pour pouvoir faire un toit en pente car avec le PAL. En fait, par rapport à la hauteur, on arrive juste à construire les étages nécessaires pour accueillir les classes prévues dans le projet. Il n'est donc pas possible de construire un étage supplémentaire.

Madame Valérie Seydoux demande si un agrandissement serait possible à côté.

Monsieur Stéphane Baechler, dans ce cas, l'option d'agrandir Vaulruz serait privilégié.

Madame Marie-Chantal Pasquier note la forte natalité actuellement, mais il est difficile de connaître les besoins dans 5 ou 10 ans.

Monsieur Lucien Menoud se réjouit de savoir que la DIME a donné son accord au projet de construction sur le foyer. Mais si le projet ne se fait pas à cet emplacement, que va décider le Canton... Il faut profiter de cette chance.

Monsieur Nicolas Gremaud demande quels autres investissements seraient suspendus.

Monsieur le Syndic répond qu'il s'agit essentiellement des routes qui coûtent et ne rapportent rien. Des rénovations peuvent être faites sur des bâtiments pour du rendement, une projection a d'ailleurs été faite pour l'ancienne école et d'y faire 4 appartements.

Monsieur Nicolas Gremaud questionne encore sur l'école de Rueyres ou encore Romanens.

Monsieur Stéphane Baechler explique que ces 2 bâtiments en zone d'intérêt général (ZIG) et qui dit ZIG dit un seul appartement par bâtiment. Si on veut développer de l'immobilier, on devrait modifier le PAL. Aujourd'hui, ces bâtiments ne pèsent pas trop dans les charges communales.

Monsieur le Syndic se réjouit de la présentation de ce projet, fait en toute transparence. Les 4 variantes ont été détaillées au niveau technique et financier. Avec les 1,2 million à voter ce soir, le but est d'aller jusqu'à la phase de la mise à l'enquête. La prochaine étape sera de voter l'investissement complet de l'école.

3.3 VOTE

Acceptez-vous cet investissement complémentaire 2026 pour le crédit d'architecture pour la construction d'un bâtiment scolaire à Sâles, étude, concours et mise à l'enquête ?

Approbation : 71

Opposition : -

Abstention : 3

Monsieur le Syndic remercie l'assemblée pour sa confiance, ses collègues ainsi que la commune de Vaulruz pour la bonne entente.

4. Divers

Nous avons reçu une invitation à l'intention des aînés pour le dîner du vendredi 3 juillet à Pont-la-Ville. Les personnes intéressées sont priées de s'annoncer auprès de l'administration communale.

Suite à la démission de 2 membres de la commission financière, nous recherchons 2 nouveaux membres afin de compléter la commission. Les personnes intéressées n'ayant si possible pas d'allergie déclarée à la comptabilité peuvent s'annoncer à l'administration communale.

Monsieur le Syndic en a terminé avec les divers.

La parole n'est pas demandée.

Remerciements de Monsieur le Syndic :

Avant de clore cette assemblée, je tiens à adresser mes sincères remerciements à l'ensemble de mes collègues du Conseil communal pour leur engagement, leur esprit de collaboration et la qualité des échanges tout au long de cette période.

Je souhaite également exprimer toute ma reconnaissance au personnel communal, de l'administration, de la voirie et de la conciergerie dont le professionnalisme et le dévouement contribuent chaque jour au bon fonctionnement de notre administration et au service de la population.



Un remerciement tout particulier s'adresse à notre secrétaire communale ad interim, Madame Marie-Claire Mettraux, qui a su reprendre le secrétariat avec efficacité et détermination dans un contexte exigeant, en faisant preuve d'une grande capacité d'adaptation et d'un sens des responsabilités. Les derniers mois ont été particulièrement intenses.

À toutes et à tous donc, merci pour votre investissement et votre précieux travail.

Mais au-delà des aspects institutionnels, j'aimerais surtout vous remercier, Mesdames et Messieurs, pour votre présence ce soir. Elle témoigne de l'importance que vous accordez à la vie démocratique locale et à la gestion des affaires publiques et de l'intérêt que vous portez à la vie de notre belle commune. C'est grâce à vous que notre démocratie locale fonctionne, qu'elle reste vivante et qu'elle a du sens.

Je me permets enfin de relever la qualité des échanges qui ont marqué nos débats lors de nos assemblées communales. Leur tenue respectueuse et constructive contribue à renforcer la confiance dans nos institutions et à faire vivre un dialogue démocratique indispensable.

Je vous en remercie sincèrement.

Nous arrivons ainsi au terme de cette dernière assemblée de la législature 2021–2026.

C'est toujours un moment un peu particulier... un moment de bilan, mais aussi un moment de transition.

Avant de nous quitter, permettez-moi de vous donner rendez-vous d'ores et déjà le mardi 9 juin 2026. Cette prochaine assemblée sera une étape importante, puisqu'elle marquera le début de la législature 2026–2031.

Nous aurons alors à élire les commissions communales relevant de l'Assemblée communale et à définir les délégations de compétences du nouvel exécutif. Autant de décisions essentielles pour préparer, ensemble, les années à venir.

J'aimerais aussi vous inviter à accueillir le nouveau Conseil communal avec bienveillance. Il arrive avec beaucoup d'énergie, de motivation et l'envie sincère de s'engager au service de la collectivité. Comme toute nouvelle équipe, il aura besoin de temps pour prendre ses marques — et de votre confiance pour avancer.

Ensemble, nous avons la responsabilité de continuer à faire vivre et à développer notre commune, dans un esprit de dialogue, de respect et de responsabilité.

D'ici là, je vous souhaite à toutes et à tous tout de bon, et me réjouis de vous retrouver le 9 juin prochain.

Je vous remercie de votre attention.

Monsieur le Syndic clôt cette assemblée communale à 21h23, sous des applaudissements nourris.

Au nom du Conseil communal

Le Syndic

Stéphane Baechler



La Secrétaire

Manijah Salimi